

# AVIS DE CONCOURS

CONCOURS **INTERNE** DE RECRUTEMENT  
**D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX**  
**DE LABORATOIRE DE 2EME CLASSE**  
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
**SESSION 2010**



Dans les établissements d'enseignements et de formation, les adjoints techniques de laboratoire sont chargés d'assister les professeurs de disciplines scientifiques dans la préparation des cours et des travaux pratiques et lors des séances de travaux pratiques. Ils exercent leurs fonctions auprès des professeurs d'une ou de plusieurs disciplines. Ils peuvent assurer la maintenance et l'entretien spécialisé de certains matériels.

## **CONDITIONS D'ACCES :**

### 1. Conditions générales

Pour vous inscrire vous devez au plus tard le jour de la première épreuve d'admissibilité :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen
- jouir de vos droits civiques,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national.
- justifier des conditions d'aptitude physique requises.

### 2. Conditions particulières

#### **Condition de qualité**

Etre fonctionnaire ou agent non titulaire de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, en position d'activité, de détachement ou de congé parental à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

#### **Condition de services**

Justifier au 1er janvier de l'année du concours d'au moins une année de services civils effectifs. Sont des services civils effectifs les services accomplis en qualité d'agent public civil, c'est-à-dire de fonctionnaire ou d'agent non titulaire bénéficiant d'un contrat de droit public, relevant de l'une des trois fonctions publiques (fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière).

**Peuvent être pris en compte** : les périodes de congés

**Ne peuvent être pris en compte** : le service national et les services militaires.

**NOMBRE D'EMPLOIS** : sera communiqué ultérieurement

**AFFECTATION** : postes à pourvoir sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

**L'INSCRIPTION** s'effectue **EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET** en 1 PHASE à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-noumea.nc/inscrintete>

Les inscriptions sont enregistrées du **mardi 23 février 2010 à partir de 12h au jeudi 18 mars 2010 avant 17h (heures de Paris).**



**AUCUNE INSCRIPTION HORS DELAI NE POURRA ETRE PRISE EN CONSIDERATION**

## **DATES PREVISIONNELLES DES EPREUVES :**

Epreuves d'admissibilité : Mai - juin 2010

Epreuves d'admission : Août – septembre 2010

## **RENSEIGNEMENTS :**

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

<http://www.ac-noumea.nc>